

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-238

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise ECR 2470, route de Bergues 59470 WORMHOUT afin d'effectuer une livraison de tuiles au 17, avenue Leclerc à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte face au 17, avenue Leclerc, et ce, **le mardi 7 novembre 2023 de 8h à 12h.**

L'entreprise ECR est autorisée à poser une grue élévatrice face au 17, avenue Leclerc.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ECR et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée..

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

ECR

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 03/11/2023

Le Maire

David CALCOEN

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 03/11/2023

Le Maire

David CALCOEN



Pour le Maire,
l'Adjoint délégué


Florent DEHOND


Florent DEHOND